

Volume 17 n° 1  
29 août 2014



1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:  
450 978-1513  
Télécopieur :  
450 978-7075  
www.sregionlaval.ca  
reception@sregionlaval.ca

#### Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 1
2. Assemblée générale, p. 2
3. Élection au conseil d'administration au secondaire, p. 2
4. Votre représentation centre ou école, p. 3
5. Vous déménagez ?, p. 3
6. EHDAA, p.4
7. Perfectionnement, p.4

#### Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi  
de 8 h à 17 h  
Vendredi  
de 8 h 15 à 12 h

#### Rédaction:

Guy Bellemare  
Laurent Lamontagne  
Frédéric Sauvé

#### Collaboration:

Joanie St-Hilaire

# Le Fer de lance

## 1. Mot du président

**B**onjour à toutes et à tous, nous avons récemment repris le collier. Je vous souhaite donc une très enrichissante année dans votre travail.

Nous commençons l'année avec en prime les turpitudes de notre valeureux et énergique ministre de l'Éducation. Dans son cas, il a repris le boulot au point où il l'avait laissé, c'est-à-dire dans les déclarations ineptes. Je ne serais pas du tout porté à lui laisser « une chance », comme l'ont fait certains syndicats, mais, bon, vous suivez l'actualité comme moi, mais ça valait tout de même la peine de soulever le point.

Du 21 au 24 août derniers se tenait à l'Université d'Ottawa le *Forum social des peuples*<sup>1</sup>. Des groupes de la société civile, des conseils du travail et des syndicats étaient présents, dont le SERL. Des dizaines et des dizaines d'ateliers étaient présentés, portant sur dix-sept thèmes, comme la Gouvernance et la démocratie, l'International, l'Immigration, l'Appauvrissement, la Communication, les Mouvements sociaux, les Services publics, la Spiritualité et, pour les enseignantes et enseignants, le thème Savoir et connaissance.

La *Semaine pour l'école publique* (SPEP) se tiendra cette année du 25 septembre au 5 octobre. Elle célébrera à ce moment sa sixième année d'existence, elle qui a déjà acquis une grande notoriété perceptible, entre autres, par l'intérêt qu'elle suscite au sein des médias. Depuis sa création, la SPEP a, d'abord et avant tout, été un événement porté par la FAE. Au fil des ans, nous avons accru le nombre de partenaires en leur offrant l'opportunité de joindre les activités mises en place par la FAE.

<sup>1</sup>Le Forum social des peuples (FSP) est un espace public critique visant l'implication militante des individus et des organismes de la société civile qui souhaitent transformer le Canada actuel. Il se veut un lieu de rencontre et de convergence des mouvements sociaux, de libre expression d'idées alternatives et d'échanges populaires, et de manifestations artistiques reflétant une diversité de revendications et d'aspirations. Il vise à stimuler les engagements concrets et l'élaboration de stratégies d'action en réseau pour encourager la convergence des luttes afin de bâtir une alliance stratégique large contre les politiques néolibérales et néoconservatrices au Canada en mettant au centre de ses préoccupations la justice sociale, les droits des peuples autochtones, le développement durable, la solidarité internationale et la démocratie participative. Le FSP est un espace inclusif qui doit être investi par tous les individus et les organismes militants qui pensent qu'un autre Canada est non seulement possible, mais surtout nécessaire.

***Journée mondiale des enseignants (5 octobre) : deux millions de nouveaux enseignants nécessaires***

**A**lors que le monde se prépare à célébrer la *Journée mondiale des enseignants* sur le thème « Les enseignants pour l'égalité des genres », de nouveaux chiffres indiquent que deux millions de postes d'enseignants seront nécessaires afin d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015. L'équilibre entre les sexes au sein du personnel est essentiel : les pays dont le nombre d'enseignants du primaire de sexe féminin est plus élevé ont plus de chances de présenter des taux de scolarisation au secondaire plus élevé chez les filles. En outre, selon l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'offre d'enseignants du primaire ne suit tout simplement pas la demande, notamment en Afrique subsaharienne. L'égalité des sexes dans l'éducation est une préoccupation mondiale majeure, mais malgré les engagements pris en faveur des objectifs internationaux en matière d'égalité entre les sexes, la majorité des enfants non scolarisés et deux-tiers des adultes analphabètes sont de sexe féminin. Les femmes et les filles constituent ainsi la catégorie la plus importante de personnes privées de possibilités pleines et égales d'éducation.

[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

## **1. Mot du président...**

Vous entendrez parler de deux négociations en cours d'année, la locale et la nationale. La première devrait se terminer en février et la deuxième est déjà en cours, notre contrat de travail venant à échéance le 31 mars. C'est pourquoi le Conseil fédératif de négociation, formé des représentants des huit syndicats affiliés de la FAE, qui précise les grandes orientations et qui assure le contrôle politique de la négociation, a élaboré, dès le printemps dernier, les mandats syndicaux. Nous arrivons maintenant à l'étape de nous prononcer sur le dépôt syndical, en assemblée générale. Il est donc temps, dès maintenant, de nous mobiliser, notamment en se dotant d'une équipe solide de personnes déléguées syndicales et en étant à l'affût des infos syndicales qui ne manqueront pas de circuler.

Je termine en vous mentionnant deux nouveautés : le 3 juin dernier, l'assemblée générale a adopté les changements proposés aux statuts du SERL et nous avons un nouveau site Web. Oh ! Il reste bien sûr quelques aspects à peaufiner, mais il est là ! Je vous invite à le consulter régulièrement et vos commentaires sont les bienvenus.

Laurent Lamontagne

## **2. Assemblée générale**



**L**a première assemblée générale de l'année scolaire 2014-2015 aura lieu le mardi 16 septembre 2014, de 17 h 15 à 20 h, lieu à confirmer sous peu.

## **3. Élection au conseil d'administration au secondaire**

**I**l y aura une élection au conseil d'administration à la prochaine assemblée générale afin de combler le poste de représentante ou représentant du secondaire. La personne occupant ce poste doit être issue du groupe d'enseignement secondaire. M. Jonathan Boucher occupait ce poste, mais il a malheureusement dû changer de groupe, étant maintenant dans celui de l'adaptation scolaire. M. Boucher continuera toutefois à être très impliqué dans nos activités syndicales, comme il l'était d'ailleurs, ce dont nous tous pourrions bénéficier.

**Anglais intensif  
au primaire : La FAE  
partage les réserves du CSE  
sur la généralisation de  
l'anglais intensif  
(site de la FAE)**

**L**a FAE partage les réserves soulevées par le CSE selon, lesquelles la généralisation d'un programme d'anglais intensif au primaire n'est pas une mesure susceptible d'assurer la réussite scolaire des élèves. L'avis du CSE dresse un portrait réaliste et rigoureux de la situation de l'enseignement de l'anglais au primaire, tout en soulignant la réalité linguistique propre au Québec. « Le CSE a tracé un portrait précis et objectif des enjeux entourant l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde dans les écoles primaires publiques du Québec. Le CSE a aussi rappelé que la promotion de la langue française devait demeurer la priorité du gouvernement et que l'apprentissage d'une deuxième et troisième langue ne devait pas se faire au détriment de la maîtrise de la langue française, qui est la langue commune au Québec. Le CSE voit juste lorsqu'il souligne que le français est la deuxième ou troisième langue parlée par les jeunes allophones. Dans ce contexte, rendre obligatoire l'anglais intensif relèguerait l'apprentissage de la langue d'enseignement au second rang et diminuerait ainsi la possibilité d'acquérir les habiletés nécessaires en français », a déclaré M. Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement.

## 4. Votre représentation centre ou école

**D**ès le début de l'année, vous devez élire vos représentantes et représentants aux différents conseils, comités et délégations.

En voici une liste :

- représentantes et représentants au conseil de participation enseignante (CPE);
- représentantes et représentants au comité EHDAA (8-9.04);
- représentantes et représentants au conseil d'établissement (CE);
- représentantes et représentants en santé et sécurité au travail (SST);
- déléguée ou délégué officiel selon l'entente locale;
- déléguées ou délégués à l'assemblée des déléguées et délégués selon les statuts du SERL (disponibles sur [www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)).

Vos déléguées et délégués de l'année passée recevront à cet effet un formulaire à remplir et à retourner, **le plus rapidement possible**, au SERL.

P.-S. Lors de l'élection des membres de votre CPE, n'oubliez pas de déléguer les pouvoirs de l'assemblée générale école au CPE, si cela est décidé par l'équipe école. Voir l'entente locale, clauses 4-8.01, 4-8.10 et 4-8.11. N'oubliez pas de déterminer la plage horaire (8-5.05 de l'entente locale) pour votre centre ou école. Un changement à ce propos requiert l'unanimité et doit être transmis au SERL.

## 5. Vous déménagez ?

**L**a convention collective prévoit à la clause 5-1.01.04 que vous êtes tenus d'informer par écrit la commission scolaire de tout changement d'adresse.

Il serait pertinent d'en informer aussi le syndicat.

Un simple coup de fil suffit ! **450 978-1513**  
Ou un message par télécopieur: 450 978-7075.



## Les livres à l'école

**L**e ministre Bolduc témoigne de son ignorance

Montréal, le vendredi 22 août 2014 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui regroupe huit syndicats représentant quelque 32 000 enseignantes et enseignants québécois, est outrée d'apprendre que le ministre Bolduc considère que l'achat de livres dans les écoles du Québec n'est pas une priorité. Monsieur Bolduc a en effet affirmé que les bibliothèques scolaires de la province étaient bien garnies et que les commissions scolaires n'étaient plus tenues d'investir les 6,7 millions de dollars auparavant destinés à l'achat de livres.

À l'évidence, le ministre Bolduc n'a aucune idée de l'état dans lequel se trouvent les bibliothèques scolaires. « Malgré les efforts consentis au cours des dernières années qui visaient à regarnir les rayons, à diversifier les ouvrages et à enrichir les collections, les objectifs fixés n'ont pas été atteints. La désinvolture avec laquelle le Ministre traite de cette question est tout simplement intolérable. À titre de ministre de l'Éducation, il devrait savoir que

(suite page 5)

## 6. EHDAA

**A**ndré Arsenault, membre du CA élu au poste issu de l'EHDAA, prend le relais et chapeautera les dossiers des EHDAA à compter de l'année scolaire 2014-2015.

Pour les questions relatives à ce dossier, vous devez contacter monsieur Arsenault au bureau du SERL.

Guy Bellemare, qui était responsable du dossier depuis quelques années, se voit confier d'autres responsabilités.

Renseignements fournis par la direction concernant les élèves à risque et HDAA (clause 8-9.01 B))

**L**a direction a le devoir de vous fournir **au plus tard le 15 septembre** les renseignements concernant ces types d'élèves.

De plus, celle-ci a **15 jours ouvrables** pour fournir l'information dans les cas où :

- un EHDAA est nouvellement intégré dans une classe régulière;
- un élève intègre une classe spécialisée en cours d'année.

Il peut s'agir du dossier scolaire ou du dossier d'aide personnelle.

## 7. Perfectionnement

**L**e plan de gestion relatif au perfectionnement 2014-2015 est disponible sur le site du SERL [www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca) ainsi que toutes ses annexes. Il vous permet d'être remboursé totalement ou partiellement pour différentes activités de formation ou de développement professionnel : des cours universitaires (volet scolarité), des congrès ou colloques (volet de mise à jour centralisée) ou toute autre activité de formation (volet de mise à jour décentralisée). Les demandes de remboursement doivent répondre aux critères du plan de gestion afin d'assurer que les montants soient utilisés pour le perfectionnement du personnel enseignant.

Il est important de rappeler qu'une démarche de développement professionnel relève de votre initiative personnelle. **Il vous appartient de choisir les activités et les formations qui répondent à vos besoins.** Les sommes allouées en fonction du plan de gestion ne doivent pas être utilisées pour le remboursement des activités de formation imposées par la direction.

la lecture est au coeur des projets pédagogiques des écoles et qu'elle permet une intervention précoce auprès des élèves », indique Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle à la FAE.

Cette déclaration du ministre Bolduc renforce la position de la FAE selon laquelle les compressions de 150 millions de dollars annoncées dans le budget 2014-2015 du gouvernement libéral, qui s'ajoutent aux compressions de 650 millions déjà effectuées, auront des répercussions directes sur les services aux élèves dans les écoles publiques du Québec. La FAE est notamment préoccupée par l'impact qu'elles auront sur le développement des habiletés en lecture chez les enfants, particulièrement ceux issus de milieux défavorisés ou démontrant des difficultés d'apprentissage.

La FAE considère qu'il est inquiétant de constater que le ministre de l'Éducation démontre une telle incompréhension des enjeux propres au système scolaire québécois. « Le ministre Bolduc démontre une fois de plus sa méconnaissance de la réalité des écoles publiques. Alors qu'on nous promettait fermement que les coupures en éducation n'affecteraient en aucun cas les élèves, M. Bolduc nous prouve

(suite page 6)

## 7. Perfectionnement...

**Portez une attention particulière au plan de gestion 2014-2015. Notamment :**

### **La scolarité**

Il est possible d'obtenir un remboursement des frais de scolarité. La période de référence actuelle couvre l'année civile 2014, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les frais de scolarité sont remboursés jusqu'à concurrence de 100 % par crédit accordé pour les cours réussis. Le maximum de crédits remboursés annuellement est de 27 crédits. Pour obtenir un remboursement, il faut remplir l'annexe 1 et la transmettre aux services éducatifs avant le 1<sup>er</sup> avril 2015.

### **La mise à jour centralisée (congrès-colloque)**

Il est possible d'obtenir un remboursement des frais occasionnés par la participation à un congrès ou colloque en remplissant l'annexe 2 et en la faisant parvenir aux services éducatifs **avant** la réalisation de l'activité. Les dépenses admissibles sont pour un montant maximal de 1 400 \$ (bisannuel) pour les secteurs des jeunes et des adultes et de 800 \$ (annuel) pour la formation professionnelle.

**Attention !** Les enseignantes et enseignants du secteur des jeunes et du secteur de l'éducation des adultes ne peuvent obtenir le remboursement qu'une fois par deux ans. Ceux qui ont profité des sommes disponibles pour le volet congrès-colloque au cours de l'année 2013-2014, devront attendre l'année 2015-2016 pour refaire une demande. Le personnel enseignant du secteur de la formation professionnelle peut obtenir un remboursement annuellement.

### **La mise à jour décentralisée**

Ce volet concerne les autres types d'activités de formation ou de perfectionnement. Le choix de ces activités appartient à l'enseignante ou l'enseignant. Cependant, en raison du nombre élevé de demandes et pour assurer que les sommes soient utilisées pour du perfectionnement, ces demandes doivent être préalablement **approuvées** par le conseil de participation enseignante (CPE) de votre école. Le CPE peut se donner certains critères pour encadrer ses décisions, par exemple: alterner entre les niveaux ou les cycles à chaque année ou encore premier arrivé, premier servi. Il ne **devrait pas y avoir de jugement qualitatif** sur les activités de formation retenues puisque les besoins de tous et chacun sont différents et qu'il n'appartient pas au CPE d'évaluer la pertinence d'une activité pour un individu.



hors de tout doute qu'il est complètement déconnecté de la réalité des élèves du Québec. Le ministre trouve de l'argent pour les tableaux blancs interactifs (TBI) mais décrète que les écoles ont assez de livres! » s'indigne Madame Morel.

« Il est grand temps que le ministre Bolduc effectue une visite sur le terrain et rencontre les bibliothécaires et les enseignantes et enseignants de nos écoles, particulièrement celles et ceux qui travaillent dans les écoles situées en milieu défavorisé, pour enfin prendre le pouls de la situation et saisir l'étendue des conséquences qui résultent de ces décisions manifestement prises sans connaissance de cause » a conclu Mme Morel.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

[www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2014/08/comm\\_FAE\\_20140822\\_bolduc\\_temoigne\\_de\\_son\\_ignorance2.pdf](http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2014/08/comm_FAE_20140822_bolduc_temoigne_de_son_ignorance2.pdf)

## 7. Perfectionnement...

### **Annexe 3A : Demande pour un perfectionnement de mise à jour décentralisée au CPE**

Cette annexe est à compléter par l'enseignante ou l'enseignant avant la réalisation de l'activité. Les pièces justificatives devront être fournies avec la demande de remboursement (Gestion de frais de déplacement-GFD). Il est important de fournir une copie du rapport GFD autorisé à la présidence du CPE.

### **Annexe 3B : Rapport d'activité autorisé par le CPE de mise à jour décentralisée**

Cette annexe est à compléter par la présidence du CPE.

### **Annexe 3C : Bilan annuel des activités de mise à jour décentralisée**

Cette annexe est à compléter par la présidence du CPE. Celle-ci doit joindre l'annexe 3B de chaque activité réalisée et retourner le tout par courrier interne aux Services éducatifs, au plus tard le 31 mai 2015.

### **Les mesures particulières concernant les groupes à plus d'une année d'études (primaire)**

Pour la durée de la convention collective 2010-2015, le ministère verse une allocation annuelle de 1,5 M \$. Cette somme est répartie entre les commissions scolaires et dédiée aux enseignantes et enseignants oeuvrant auprès des groupes multiniveaux du primaire pour l'achat de matériel ou pour du temps de libération (préparation de matériel ou formation selon les besoins). **L'utilisation de ces sommes est à la discrétion des enseignantes et enseignants concernés.** Vous devez utiliser l'annexe 4.

### **L'insertion professionnelle-accompagnement**

Il est **important de compléter l'annexe 5** et de la transmettre par courrier interne aux Services éducatifs **dès le début de l'accompagnement.**

Il est nécessaire de rappeler que les accompagnatrices et les accompagnateurs doivent être nommés par le CPE et non par la direction. Si votre école n'a pas de CPE, vous devez communiquer avec le syndicat.

Plusieurs règles se rattachent au plan de gestion relatif au perfectionnement. Il est fortement conseillé d'en faire la lecture si vous avez l'intention de bénéficier de l'un des volets. Vous le trouverez sur le site du SERL sous l'onglet *Perfectionnement* au [www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Frédéric Sauvé au **450-978-1513**.